

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2  
(Membre de l'UNIVERSITÉ DE LYON)

## MASTER

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6 ;

Vu l'arrêté du 23 mai 2016 relatif à l'accréditation de l'Université Lumière Lyon 2 l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme VIOLETTA KIRIEIEVA, née le 25 mai 1995 à KHARKOV (UKRAINE) en vue de son inscription au master ;  
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER de SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**, Mention **TOURISME** est délivré par l'Université Lumière Lyon 2  
*mention passable*

à Mme **VIOLETTA KIRIEIEVA**

au titre de l'année universitaire 2018-2019

et confère le **grade de master**,  
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 9 octobre 2019

*Le titulaire*

N° LYON11  
/2019201806354

13863528

Nathalie DOMPNIER

  


*La Présidente*

Olivier DUGRIP

  
*Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des Universités*  
